

Il a fait état de son identité de Malaisien, mais aussi de son statut de membre de l'ANASE, de citoyen de l'Asie du Sud-Est, de citoyen de l'Asie de l'Est et de «citoyen du monde»; il a également évoqué les intérêts et les priorités qui retiennent son attention à chacun de ces niveaux.

Lorsque nous parlons de nos rapports avec la région Asie-Pacifique, nous sommes conscients, sans forcément en faire explicitement mention, de l'existence des mêmes sphères d'intérêts. Pour diverses raisons, et de diverses façons, notre orientation et notre action tendent à aller du général au particulier : de larges questions, que l'on pourrait qualifier d'hémisphériques, comme le contrôle des armements et le désarmement, à un dialogue plus direct avec une région : les relations du Canada avec l'ANASE en sont une illustration péremptoire. Cela dit, nos relations bilatérales avec chacun des pays du bassin du Pacifique se trouvent au coeur même de notre orientation à l'égard de l'Asie.

C'est effectivement l'importance de nos rapports avec un de ces pays – nos liens avec la Malaisie – qui explique ma présence parmi vous aujourd'hui.

Jusqu'à tout récemment, les conférenciers et les rédacteurs avaient l'habitude de faire allusion aux rapports entre le Canada et la Malaisie en des termes qui avaient une connotation de potentiel exploité de manière incomplète, et ils disaient de ces rapports qu'ils se développaient, qu'ils étaient en émergence, qu'ils se renforçaient. Parallèlement, les Malaisiens avaient tendance à poser des questions du type «Où sont les Canadiens?», «Pourquoi n'êtes-vous pas plus actifs», «Pourquoi restez-vous si discrets?» Dans les faits, bien évidemment, il y a déjà longtemps que le Canada fait des vagues ici, pour ainsi dire. Du début du plan de Colombo en passant par la création de l'ACDI en 1968 et jusqu'à une date récente, l'aide canadienne au développement a constitué le volet dominant de la présence canadienne en Malaisie.

Depuis 1958, le Canada a fait une contribution, par l'intermédiaire de ses divers mécanismes d'acheminement, d'un peu plus de 100 millions de dollars canadiens au titre de l'aide publique au développement. En 1990, les deux gouvernements ont convenu de transformer ces rapports de donateur à bénéficiaire en relation de partenariat, en vertu de laquelle l'aide canadienne sera plus souple et facilitera le resserrement des liens entre Malaisiens et Canadiens.

Il me semble que nous venons de franchir un seuil important.

Les lecteurs du *Financial Post*, publication canadienne, s'en sont peut-être rendu compte d'après le ton du reportage général paru le mois dernier sur la Malaisie et comportant des titres comme